

**Rapport de l'Atelier national d'information sur les mécanismes  
institutionnels de coordination de lutte contre la prolifération et le trafic  
illégal des armes légères et de petits calibre  
8 – 10 Novembre 2005  
Nouakchott, Mauritanie**

**Contexte**

Le programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été adopté en 2001 par l'Assemblée générale. La Mauritanie, consciente du problème, a exprimé une forte volonté politique de soumettre un rapport d'étape en 2006, pour la revue de mise en œuvre de ce plan, et de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre les effets néfastes du commerce illicite des armes légères.

C'est dans ce cadre que le GRA-REDEP a mené avec l'appui de OXFAM G.B du 30 juillet au 7 août 2005 à Nouakchott une campagne de sensibilisation et d'information sur la problématique des ALPC. Pour marquer son intérêt à cette campagne, le PNUD Mauritanie a organisé à son tour du 18-19 Octobre 2005 à l'Hôtel SABAH/Nouakchott un Atelier national d'information sur les mécanismes institutionnels de coordination de lutte contre la prolifération et le trafic illégal des armes légères et de petits calibre. Le Président du GRA-REDEP Mr Gaspard ONOKOKO ONOSAL y était invité comme personne ressource en sa qualité du militant des droits de l'homme et de membre du Comité National de Pilotage de la Campagne sur les armes au Sénégal.

**Objectifs de l'Atelier :**

L'atelier était un moment d'information et de sensibilisation. Il s'agissait de renforcer les capacités de la Mauritanie pour mettre en œuvre le plan d'action sur le commerce illicite des armes légères.

***Les objectifs détaillés sont :***

- a) information sur le plan d'action et ses différentes composantes
- b) réunion et mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de ce plan
- c) sensibilisation sur l'importance du plan d'action, notamment dans un environnement socio-économique et géopolitique évoluant
- d) sensibilisation sur l'importance de l'implication de la société civile
- e) échanges d'expériences avec d'autres pays
- f) information sur la création d'une commission nationale de suivi du plan d'action

**Résultats attendus :**

- a) définition des grandes lignes du rapport à soumettre aux Nations-Unies
  - b) validation d'une méthodologie de rédaction de ce rapport
  - c) validation d'une méthodologie pour la création d'une commission nationale de suivi du plan d'action
- validation d'autres activités à entreprendre.

## **CEREMONIE D'OUVERTURE**

Au cours de cette première journée, la cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de Cécile Molinier, Représentante résidente du PNUD à Nouakchott qui a mis l'accent sur l'importance que revêt la problématique du trafic illicite des armes et le nécessité d'élaborer des politiques consensuelles et pluridisciplinaires pour combattre ce fléau.

A son tour le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur a fait remarquer le rôle de premier plan joué par les Nations Unies dans son engagement dans la stabilité et la sécurité des Etats mais également dans la vulgarisation de la culture de la paix civile

### **Session I :**

## **Cadre juridique international et régional**

Au cours de cette session Mr Marc Antoine MOREL Fonctionnaire au PNUD Genève a présenté les instruments juridiques relatifs à la lutte contre la prolifération et le trafic illégal des armes légères et de petit calibre.

Les textes internationaux présentés sont :

- Le protocole additionnel à la convention des Nations-Unies contre la criminalité internationale, contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments de munitions. Ce protocole est entré en vigueur en 2005.
- Le programme d'action des Nations-Unies sur le commerce illicite des armes légères et petit calibre

Au niveau régional africain, des textes ont été adoptés comme la Déclaration de Bamako, adoptée en 2000. Cette Déclaration, affirme une position africaine commune sur l'utilité de la lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Il a été aussi présenté et développé, le moratoire de la CEDEAO, texte qui a été adopté par les gouvernements membres de la CEDEAO en 1998, en vue de participer à l'action internationale contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Il a été constaté que ce moratoire a des limites et que certains pays, comme la Sierra Léone et le Libéria n'ont pas respecté ses clauses.

Ensuite, il n'est pas contraignant, dans la mesure où un pays signataire peut demander d'en être exempté.

Cependant, le présentateur a déclaré que de moratoire est en voie d'être érigé en texte plus contraignant.

Enfin, le cadre juridique actuel qu'il soit international ou régional est récent (le texte le plus ancien a été adopté en 2001), incomplet (nécessité d'être enrichi et réactualisé) mais surtout il est de nature juridique diverse.

Cette première session a fait l'objet d'observations et de remarques du reste pertinent notamment l'autorisation préalable d'importation ou d'achat d'armes qui doit être examiné par la CEDEAO avant son exécution. Il a été répondu que les états pouvaient suspendre leur adhésion à cet instrument juridique et faire ce qu'ils veulent.

**Session II :**

**Dispositions institutionnelles  
Les commissions nationales**

Mr MOREL a souligné l'importance d'une Commission Nationale des ALPC. Il s'agit de structures nationales de Coordination chargées d'élaborer les directives, d'effectuer des travaux de recherches en vue d'éliminer le trafic illicite des armes.

Ces commissions ont pour rôle d'élaborer les stratégies nationales, d'entretenir les contacts permanents avec les différents acteurs, de mobiliser les ressources nécessaires à l'action d'interdiction d'armes illicites.

Ces commissions par ailleurs jouent un rôle important de sensibilisation des populations civiles sur le danger d'un tel phénomène. Les programmes et études visant à limiter ou à interdire la prolifération de ces armes sont aussi du ressort de ces commissions.

La structure des commissions nationales revient à l'état, cependant elle doit regrouper tous les acteurs impliqués dans ce domaine à savoir les Ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, de l'Environnement .....

Pourvu que le problème soit réglé dans sa globalité.

Le travail de ces commissions repose essentiellement sur le secrétariat qui doit dépendre pour une question d'efficacité de la plus haute autorité de l'Etat, la Présidence de la République ou à défaut la Primature.

**Session III :**

**L'expérience de la Mauritanie**

Au cours de cette session le conseiller technique du Ministère de l'Intérieur a présenté les dispositions réglementaires relatives à l'utilisation des armes légères en Mauritanie. Il s'agit notamment le décret Gv 072 du 20 avril 1960. Ce décret consacre l'interdiction de l'importation, de la vente, du transport, de l'entreposage et le port des armes à feu, des balles sur tout l'étendu du territoire nationale.

L'acte 3 présente une obligation en faveur d'une personne d'une honorabilité reconnue. Le décret est assez restrictif et interdit tout prêt ou don des armes autorisées. Toute cession ou tout prêt doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation de port d'arme.

L'article 17 est assez explicite car il n'est pas prévu d'ouverture d'armurerie dans le sens commercial du terme. C'est ainsi que les commerçants habileté à importer des armes à feu fassent commande uniquement et exclusivement pour le compte de personnes munies d'un permis d'importation.

**Article 18** : Aucun individu ne peut détenir plus de deux armes.

**Article 55** : Les armes et munitions saisies sont confisquées et détruites par l'autorité administrative mais elle peut également être affecté au service en charge du Ministère de la Défense.

Il a été souligné également la nécessité d'une gestion rigoureuse des stocks appartenant aux forces armées et de sécurité. Certains intervenants ont évoqué l'anarchisme des textes et la nécessité d'une nouvelle réglementation pour faire face à la prolifération des armes consécutive à la guerre du Sahara et plus récemment la rébellion Touareg.

Un intervenant a souligné la nécessité d'une forme rigoureuse de registre du contrôle des armes et des munitions et d'un suivi permanent de leurs mouvements. Un autre a évoqué la nécessité de faire le recueil des textes législatifs et réglementaires sur les armes et les munitions.

La nécessité de contrôler la gestion des armes détenues par les agents du Ministère de la Justice a été soulignée. Enfin les participants ont unanimement reconnu l'existence d'un arsenal juridique mais dont l'applicabilité fait défaut. Les participants ont également exprimé la nécessité de la tenue d'un séminaire de sensibilisation sur les armes et les munitions en faveur des autorités administratives (Wali et Hakem).

Les participants ont souligné la nécessité de l'implication de la Société Civile dans la lutte et le contrôle des ALPC.

Après avoir précisé les caractéristiques et les rôles des ONG, de la Société Civile dans le cadre de la Campagne sur les Armes, Mr Gaspard a montré comment la Société Civile peut bien contribuer d'une manière efficace à la prévention et à la réduction de l'utilisation et du commerce illicites d'armes légères et de petit calibre.

Pour illustrer ses propos, Mr Gaspard s'est référé aux activités menées par le Comité National de Pilotage de la Campagne sur les Armes au Sénégal qui a réalisé des avancées significatives dans le cadre de la mise en œuvre des activités de prévention et de lutte contre la prolifération des ALPC.

## **La 2<sup>ème</sup> journée a été consacrée à l'examen des trois thèmes suivants :**

### **Session IV :**

- 1. Définition de la société civile**
- 2. Mécanismes de contrôle**
- 3. L'expérience du Mali**

Chacun de ces 3 points a fait l'objet d'une présentation suivie d'un débat très riche. Monsieur Gaspard ONOKOKO Président du GRA-REDEP a présenté les caractéristiques, le rôle, la mission et les objectifs de la Société Civile. Il a mis en exergue son indépendance vis-à-vis de toute structure étatique, sa neutralité en vue de servir de médiateur, d'intermédiaire, mais aussi pour mieux assurer une cohésion entre le pouvoir et l'opposition dans le seul but d'obtenir une bonne gestion des acquis et des intérêts du peuple.

En conclusion, Mr Gaspard a insisté sur le cadre de référence et les défis que les ONG de la Société Civile doivent relever pour l'atteinte des objectifs de la lutte contre la prolifération des armes légères. Pour y arriver, les membres de la Société Civile mauritanienne doivent vivre les valeurs essentielles qu'ils proclament et doivent pouvoir

fournir les bases permettant aux citoyens de mieux comprendre, d'observer et de surveiller mais aussi attirer l'attention des autorités sur les situations pour la prise de bonnes décisions.

Nous avons ensuite abordé le point relatif aux mécanismes de contrôle interne présenté par le colonel Sangharé du Mali. Il ressort de cette déclaration que le contrôle des armes revêt un caractère essentiel pour lutter efficacement contre le phénomène de la prolifération. Se situant principalement au niveau des points de passage le long de nos frontières, une fouille systématique doit être effectuée sur les passagers et leurs bagages à l'entrée comme à la sortie du territoire national. L'accent a été mis aussi sur la participation effective de la Société Civile dans ce genre de figure du fait de l'apport qu'elle peut faire sur l'information.

En ce qui concerne les stocks des forces armées et de sécurité des mesures doivent être prises pour la réactualisation et la mise à jour des registres ainsi que la vérification de l'état des infrastructures de stockage et du marquage. Des contrôles périodiques doivent aussi être instaurés pour un meilleur suivi sur la traçabilité. Il est souhaitable que chaque pays dispose de son propre marquage et que les courtiers fassent l'objet d'un contrôle stricte d'où la nécessité d'une coopération internationale.

#### Session V :

### **L'expérience du Mali**

Le Colonel SABGARE a présenté la Commission nationale malienne de lutte contre la prolifération des armes légères.

Cette Commission a été créée par décret présidentiel et dépend directement du Chef de l'Etat. Ceci afin de lui donner la crédibilité et l'ascendant nécessaire pour faciliter sa mission. Elle se compose de plusieurs représentants des départements concernés et elle se subdivise en :

- ✓ Une sous-commission Administration
- ✓ Une sous-commission finance
- ✓ Une sous-commission Opération

Cette dernière sous-commission est l'élément pilote de la commission. C'est elle qui organise et effectue :

- ✓ Les sensibilisations
- ✓ Les contacts internes et externes
- ✓ Les études et améliorations nécessaires pour éradiquer la prolifération des armes illicites.

Le Colonel SANGARE a mis un accent particulier sur quelques activités par la Commission malienne.

1. Bonne sensibilisation au niveau national
2. Récupération d'environ 1000 armes grâce à des programmes d'aide au développement communautaire.

Dans ce cadre, le rôle de la société civile a été reconnu. Il a été ainsi mentionné :

- la nécessité d'une coordination sous régionale pour arriver à des résultats satisfaisants. C'est dans ce cadre que les accords entre la Mauritanie et le Mali ont vu le jour (droit de poursuite, patrouilles mixtes).

Enfin, le Colonel SANGARE a énoncé certains mécanismes de contrôle, qui sont :

- Contrôle au niveau des villages, localités
- Sensibilisations (permet à certains individus de dénoncer les porteurs d'armes).
- Mesures de renforcement des zones de sécurité des stocks.

## **Troisième jour**

### **Session VI :**

## **Termes de références de la Commission nationale mauritanienne sur les armes légères**

Afin de permettre aux cadres mauritaniens de mettre en place une Commission Nationale sur les ALPC, Mr MOREL a soumis aux participants un exercice qui a débouché sur les éléments suivants :

- a) L'accord favorable des participants pour une mise en place d'une Commission mauritanienne sur les armes.
- b) La nécessité d'impliquer la Société Civile dans les activités liées à la prévention et à la lutte contre la prolifération des armes légères
- c) Le rattachement de la Commission mauritanienne sur les armes à la Présidence de la République.
- d) La mise en place d'un plan d'action national sur les armes (actions prioritaires).
- e) L'atelier propose que le Président de la CN soit désigné parmi les représentants des Forces de Sécurité et de Défense.

### **Composition de la Commission**

Cette Commission mauritanienne sera composée de :

- 2 membres Ministère Justice
- 4 membres Ministère Intérieur
- 4 membres Ministère Défense
- 2 membres Ministère Finance
- 2 membres Ministère Développement rural & environnement
- 2 membres Ministère Commerce & Artisanat & Tourisme
- 2 membres Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- 2 membres Ministère Affaires Etrangères
- 2 membres Ministère des Affaires Economiques et du Développement.

## **Structure**

La Commission Nationale aura un secrétariat permanent composé de 1 représentant de :

- Ministère Justice
- Ministère Intérieur
- Ministère Défense
- Ministère Affaires Etrangères
- Secrétariat central

Elle aura à son sein 3 sous-commissions :

- Administration
- Finance
- Opérations

## **Rôle**

L'Atelier a précisé le rôle de la Commission Nationale mauritanienne sur les ALPC :

- Elaboration plan d'action et en assurer l'exécution et le suivi
- Mobilisation des ressources
- Cadre juridique
- Coordination des activités liées à la problématique des ALPC aux niveaux national, régional et international
- Collecte d'informations
- Elaboration du rapport annuel pour le Programme d'Action des Nations-Unies
- Collaboration avec la Société Civile.

## **Plan d'action national : Actions prioritaires**

Gaspard et MOREL ont centré leurs interventions sur les exigences d'un plan d'action. Ce qui permis aux participants de dégager des actions prioritaires devant contenir dans leur plan d'action.

Les participants ont élaboré un Plan d'Action National comprenant les activités suivantes :

- Collecte des informations
- Révision / consolidation du cadre juridique
- Sensibilisation
- Renforcement des mécanismes de contrôle
- Coopération transfrontalière

Mobilisation des ressources

Renforcement des capacités de la CN (formation, etc....)

Elaboration d'un statut et d'un règlement intérieur

## **IMPRESSIONS GENERALES**

De l'avis de tous les participants cet atelier, premier dans son genre a été une réussite et une réponse concrète aux préoccupations des autorités civiles et militaires mauritaniennes. L'atteinte de tous les objectifs fixés et la qualité de la participation qui a été au dessus de nos espoirs constituent des éléments clés du succès de cet Atelier qui s'est clôturé sur une note de satisfaction générale.

### Liste des participants

N°	Nom et prénom	Structure	Téléphone	Email
1	Ahmed O/ Eleyouta	Gendarmerie	5252116	
2	Abass Allassane	Armée Nationale	6944277	
3	Ahmed O/ horomtalla	Gendarmerie	6628129	
4	Yacoub O/ Mohamed Ali	Garde Nationale	6719334	
5	Khaled O/ Saleck	Douanes	6410972	
6	Mohamed O/ Ahmed Abdi	Douanes	6562056	
7	Ahmedou O/ Mohamedou	Douanes	6304203	
8	Ahmedou O/ Hadi	Douanes	6359966	
9	Oumar N'diouk	Police	6305574	
10	Aly O/ Maouloud	Police	6461664	
11	Keneme Amadou	Police	6546182	
12	Mohamed Sidi O/ Hassane	Police	6446984	
13	El ghassem O/ sidi Mohamed	Police	6302135	
14	Abdellahi O/ Mohamed Vall	Garde Nationale	6360312	
15	Khattar O/ Mohamed M'bareck	Garde Nationale	6503278	
16	Mohamed Taghyoullah O/ Med Mahfoudh	Garde Nationale	6302300	
17	Mohamed Vall O/ taghiyoullah	Armée Nationale	6412549	
18	Didi Ould Tajedine	Garde Nationale	6438881	
19	Ahmed O/ M'bareck	Gendarmerie	6432309	
20	Sammanthy gandega	Armée Nationale	6384839	
21	El Khalil O/ El Hassen	Armée Nationale	6672458	
22	Ahmed Amou jedein	Gendarmerie	6464619	
23	Ely O/ amar	CDI Bde	6409501	
24	Abdellahi Ould Kebd	Conseiller, MIPT		
25	Marc-Antoine Morel	PNUD		<a href="mailto:marc.antoine.morel@undp.org">marc.antoine.morel@undp.org</a>

26	<b>Holger Osterrieder</b>	<b>PNUD</b>	<b>6484115</b>	<a href="mailto:holger.osterrieder@undp.org">holger.osterrieder@undp.org</a>
27	<b>Sirakoro Sangare</b>	<b>Président de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères du Mali</b>		<a href="mailto:sirakoros@yahoo.fr">sirakoros@yahoo.fr</a>
28	<b>Gaspard Onokoko</b>	<b>Président du GRA-REDEP Membre du comité de pilotage national de la campagne « Contrôlons les armes » du Sénégal</b>		<a href="mailto:gaspano@yahoo.fr">gaspano@yahoo.fr</a>



**Atelier national d'information sur les mécanismes institutionnels de coordination de  
lutte contre la prolifération et le trafic illégal des armes légères et de petits calibre  
8 – 10 Novembre 2005  
Nouakchott, Mauritanie**

HEURES	SESSION	<u>PERSONNE RESSOURCE</u>	FACILITATEUR A DEFINIR
<b><u>PREMIERE JOURNEE</u></b> <b>Dispositions Institutionnelles et Outils Juridiques Internationaux et Régionaux</b>			
9h00-10h00	Arrivée des participants		
10h00 - 10h30	<i>Discours d'ouverture :</i>	Gouvernement PNUD: RR	N
10h30 – 12h00	<u>Session 1 :</u> <b>Cadres Juridiques International et Régional :</b> <i>Présentation des principaux instruments juridiques</i>	MA Morel - SADU	
12h00 – 13h00	<u>Session 2 :</u> <b>Dispositions Institutionnelles :</b> <i>Introduction générale sur les commissions nationales</i>	MA Morel - SADU	
13h-14h	<b>PAUSE DEJEUNER</b>		
14h-15h	<u>Session 3 :</u> <b>L'expérience de la Mauritanie :</b> La problématique des armes légères en Mauritanie	GoM	
15h – 17h	<u>Session 4:</u> <b>L'Expérience du Mali :</b> <i>Présentation de la commission nationale du Mali et discussions</i>	Président de la commission nationale du Mali	

HEURES	SESSION	<u>PERSONNE RESSOURCE</u>	FACILITATEUR
<b><u>DEUXIEME JOURNEE</u></b> <b>Plan d'Action National</b>			
09h00 – 09h30	Bilan de la journée précédente et rapport de synthèse	Facilitateur	
09h30 -13h00	<u>Session 5 :</u> <b>Plan d'action national. Définition des priorités – objectifs – Activités</b>	MA Morel - SADU Pdt CN Mali ONG	

	<b>3 thèmes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mécanismes de Contrôle interne des ALPC</i></li> <li>• <i>Collecte / destruction d'ALPC</i></li> <li>• <i>Société civile et coopération régionale</i></li> </ul>	Gaspard ONOKOKO MOREL	
13h-14h	<b>PAUSE DEJEUNER</b>		
14h-17h	<u>Session 7 :</u> <b>Présentation rapport PoA + Exercice de rédaction du rapport national pour le Programme d'Action des Nations-Unies</b>		
<b>HEURES</b>	<b>SESSION</b>	<b><u>PERSONNE</u> <u>RESSOURCE</u></b>	<b>FACILITATEUR</b>
<u>Troisième JOURNÉE</u> <b>Plan d'Action National</b>			
09h00 – 09h30	Bilan de la journée précédente et rapport de synthèse	Facilitateur	
09h00 – 12h00	<u>Session 8 :</u> Discussion sur la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action national en Mauritanie		
12h00	<u>Session de clôture</u> <u>Bilan de l'atelier et conclusion</u>	Facilitateurs et rapporteurs de chaque groupe	